XPO

LTL INVOICE#
FACTURE No

CNWY DUNS# 08-043-1863 FED TAX ID# 94-2904084

CUSTOMER SERVICE / SERVICE À LA CLIENTÉLE:
PHONE 1-800-755-2728 EMAIL LTLCCG@XPO.COM

CORRESPONDENCE / CORRESPONDANCE:
PO BOX 982020 N. RICHLAND HILLS, TX 761822

VISIT OUR WEBSITE at ltl.xpo.com/billing

BILL TO

SHIPPER / EXPÉDITEUR	CONSIGNEE / DESTINATAIRE	CUSTOMER NUMBERS Nos DU CLIENT	SHIPMENT DATE DATE DE FACTURATION

PCS PIÉCES	DESCRIPTION OF ARTICLES AND MARKS DESCRIPTION DES ARTICLES ET MARQUES	WEIGHT (lbs) POIDS (LBS)	RATE TARIF	CHARGES FRAIS

(continued on next page)

***** PAYMENT IS DUE BY *****

DELINQUENT BALANCES ARE SUBJECT TO LATE FEES AS REFERENCED IN TARIFF

Remit To / Payez	For ACH / Pour VEF

TOTAL DUE:
TOTAL DU:

XPO

LTL INVOICE#
FACTURE No

TOTAL DUE:
TOTAL DU:

CNWY DUNS# 08-043-1863 FED TAX ID# 94-2904084

PLEASE RETURN THIS STUB WITH YOUR PAYMENT
CE TALON DOIT ACCOMPAGNER VOTRE PAIEMENT

If payment is not in full please explain:
Si le montant n'est pas payé, expliquez:

REMIT TO / PAYEZ:

For changes of address, complete the form at the end of this document and mail it along with this remit stub.
Cochez si vous avez changé d`adresse et insoirire votre nouvelle adresse au dos.

CONDITIONS

1) Sauf accord écrit contraire du transporteur, tous les paiements dus au titre des présentes doivent être effectués dans les quinze (15) jours calendaires suivant la date de facturation. Toutes les expéditions pour lesquelles les tarifs et les frais légalement applicables ne sont pas intégralement payés dans les quinze (15) jours civils suivant la date de la facture, ou dans un délai convenu par écrit par les parties, sont considérées comme en souffrance. Le transporteur applique des frais de retard de 1,5 % du solde total de la facture au moment de l'application, sous réserve d'un minimum de 10 $ par expédition tous les 30 jours civils au-delà des conditions. Lorsque les expéditions sont cédées ou confiées à une agence de recouvrement, à un avocat ou à un agent autorisé pour le recouvrement, toutes les réductions sont annulées et le payeur est tenu de payer le plein tarif non actualisé du transporteur sur la base du tarif CNWY599 et des taux de classe applicables à la date d'expédition. La différence entre le tarif escompté et le plein tarif non escompté constitue les dommages-intérêts légués au transporteur pour ses efforts de recouvrement.

2) L'expéditeur et le destinataire sont responsables, conjointement et solidairement, de tous les frais impayés dus au titre de l'expédition. Aucune disposition du connaissement ne limite le droit du transporteur d'exiger le prépaiement ou la garantie des frais de transport au moment de l'expédition ou avant la livraison.

3) L'expéditeur et le destinataire sont tenus, conjointement et solidairement, de payer et d'indemniser le transporteur de toutes les réclamations, amendes, pénalités, dommages, coûts, honoraires d'avocat ou autres sommes pouvant être encourus, subis ou dispersés pour toute violation des conditions contenues dans le présent document ou tout autre manquement de l'expéditeur ou du destinataire à l'égard d'une expédition.

4) Instructions pour remplir la section « Bill To » du connaissement : Pour demander que la facture soit envoyée à une adresse autre que celle de l'expéditeur ou du destinataire, la section « Bill To » doit être remplie. Le fait de remplir la section « Bill To » ne libère pas l'expéditeur, le destinataire ou toute autre partie de la responsabilité conjointe et solidaire du paiement des frais.

5) Le transporteur dispose d'un privilège sur l'expédition pour toutes les sommes qui lui sont dues et payables. En cas de non-paiement de toute somme due au transporteur, l'expédition peut être retenue par le transporteur et faire l'objet d'un entreposage et/ou d'une vente publique ou privée, sans préavis à l'expéditeur ou au destinataire et sans responsabilité pour le transporteur. Le transporteur recevra toutes les sommes dues et payables au transporteur sur le produit de cette vente, y compris les frais de stockage. L'expéditeur et/ou le destinataire demeurent responsables du solde de tous les frais impayés dus au titre de l'expédition.

6) Le transporteur doit émettre toute facture pour des frais supplémentaires à ceux initialement facturés dans un délai de 180 jours à compter de la date de la facture originale afin d'avoir le droit de percevoir ces frais supplémentaires. L'expéditeur doit contester la facture originale dans un délai de 180 jours à compter de la date de la facture originale pour avoir le droit de contester ces frais. L'expéditeur n'a pas le droit de retenir ou de compenser le paiement des frais pour quelque raison que ce soit, y compris les réclamations pour marchandises perdues ou endommagées.

7) Dès réception d'une notification écrite indiquant qu'un chèque a été retourné au transporteur pour défaut de paiement, des frais seront imputés au compte du client pour chaque chèque retourné, pour un montant fixé par les dispositions tarifaires en vigueur du transporteur. Le transporteur notifiera par écrit au débiteur le montant supplémentaire dû et joindra la facture originale. Ces frais s'ajoutent à tous les autres frais de justice que le transporteur est autorisé à facturer.

8) Dépôt des réclamations : le transporteur n'est pas responsable de la perte ou des dommages subis par les marchandises transportées au titre du connaissement, à moins qu'une demande écrite en bonne et due forme ne soit déposée et reçue par le transporteur dans les neuf (9) mois (soixante (60) jours pour les expéditions en provenance du Canada) suivant la date de livraison de ces marchandises au destinataire ou au port d'exportation, ou en cas de défaut de livraison, la demande écrite doit être déposée dans les neuf (9) mois suivant l'expiration d'un délai raisonnable (n'excédant pas quatre (4) jours ouvrables) pour la livraison. La demande écrite doit contenir une affirmation de la responsabilité du transporteur pour la perte ou le dommage allégué, des faits suffisants pour identifier l'expédition ou les expéditions concernées et une demande pour le montant spécifique réclamé. Au Canada, la déclaration finale de la réclamation doit être déposée dans un délai de neuf (9) mois à compter de la date d'expédition. Le transporteur n'est pas responsable des poursuites judiciaires fondées sur une réclamation pour perte ou dommage de marchandises, à moins que la poursuite ne soit intentée devant un tribunal contre le transporteur au plus tard deux (2) ans et un (1) jour à compter de la date à laquelle le transporteur a avisé par écrit l'auteur de la réclamation qu'il a rejeté la réclamation ou une partie de celle-ci. La responsabilité du transporteur ne peut en aucun cas excéder la responsabilité maximale prévue par la classification pour les articles soumis à la limitation de garantie, ou la perte réelle du produit, le montant le moins élevé étant retenu.

9) Le transporteur ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte de bénéfices, de revenus, d'intérêts, de frais d'avocat ou de tout autre dommage spécial, accessoire ou consécutif.

10) Le transporteur n'est pas tenu responsable de l'inexécution de ses obligations respectives au titre du connaissement, ni des pertes, dommages ou retards subis par les marchandises décrites dans le connaissement lorsqu'ils sont causés par un cas de force majeure, les ennemis de la Reine ou les ennemis publics, une émeute, une grève, un autre arrêt de travail ou des troubles sociaux, un défaut ou un vice inhérent aux marchandises, un acte des autorités publiques, un acte ou une omission des douaniers, le terrorisme, une autoroute défectueuse ou impraticable, le manque de capacité d'une autoroute ou d'un pont, l'autorité de la loi, les quarantaines, les troubles civils ou les incidents dangereux liés à l'état de guerre, le respect des lois et des règlements, ordres ou exigences du gouvernement, acte ou omission de l'expéditeur, du destinataire ou du propriétaire des marchandises, ou toute autre cause indépendante de la volonté du transporteur.

11) Sauf accord écrit contraire des parties, les conditions du tarif CNWY-199 et les barèmes de prix, les tarifs, les règles et les conditions du transporteur en vigueur à la date d'expédition et intégralement incorporés dans le présent document par référence, s'appliquent.

XPO

LTL INVOICE#
FACTURE No

CNWY DUNS# 08-043-1863 FED TAX ID# 94-2904084

CUSTOMER SERVICE / SERVICE À LA CLIENTÉLE:
PHONE 1-800-755-2728 EMAIL LTLCCG@XPO.COM

CORRESPONDENCE / CORRESPONDANCE:
PO BOX 982020 N. RICHLAND HILLS, TX 761822

VISIT OUR WEBSITE at ltl.xpo.com/billing

B
I
L
L
T
O

SHIPPER / EXPÉDITEUR	CONSIGNEE / DESTINATAIRE	CUSTOMER NUMBERS Nos DU CLIENT	SHIPMENT DATE DATE DE FACTURATION

PCS PIÉCES	DESCRIPTION OF ARTICLES AND MARKS DESCRIPTION DES ARTICLES ET MARQUES	WEIGHT (lbs) POIDS (LBS)	RATE TARIF	CHARGES FRAIS

***** PAYMENT IS DUE BY *****

DELINQUENT BALANCES ARE SUBJECT TO LATE FEES AS REFERENCED IN TARIFF

Remit To / Payez	For ACH / Pour VEF

TOTAL DUE:
TOTAL DU:

XPO

CNWY DUNS# 08-043-1863 FED TAX ID# 94-2904084

LTL INVOICE#
FACTURE No

TOTAL DUE:
TOTAL DU:

PLEASE RETURN THIS STUB WITH YOUR PAYMENT
CE TALON DOIT ACCOMPAGNER VOTRE PAIEMENT

If payment is not in full please explain:
Si le montant n'est pas payé, expliquez:

REMIT TO / PAYEZ:

For changes of address, complete the form at the end of this document and mail it along with this remit stub.
Cochez si vous avez changé d`adresse et insoirire votre nouvelle adresse au dos.